

BP RESPONSABLE DE CHANTIERS DE BÛCHERONNAGE MANUEL ET DE DÉBARDAGE (RCBMD)

Voies de formation

- ☑ Apprentissage
- ☑ VAE

Métiers visés

Ouvrier forestier, Homme de pied, Bûcheron, Sylviculteur, Chef d'équipe en travaux forestiers, Conducteur d'engins /en travaux forestiers

Contenu de la formation

L'apprenant assure la gestion de sa propre entreprise et développe différentes activités commerciales en lien avec l'entretien de l'espace et la valorisation énergétique du bois.
Il réalise des travaux forestiers et assure pour autrui des plans simples de gestion forestière. Il assure le suivi de chantiers et le management de son personnel.

Cadre de formation	En apprentissage
Prérequis	Être âgé de 16 à 29 ans Pas de limite d'âge pour une personne reconnue travailleur handicapé Être titulaire d'un diplôme de niveau 3
Conditions d'admission	Avoir un maître d'apprentissage Satisfaire à un entretien individuel de positionnement
Durée	2 ans soit 35 semaines en centre, reste du temps en entreprise
Évaluation	Tout au long de la formation sous forme de pratiques explicitées et d'entretien d'explicitation

Objectifs

Gérer une entreprise forestière
Gérer des chantiers forestiers
Réaliser des travaux forestiers : bûcheronnage, et/ ou débardage
Gérer une équipe et assurer la communication

Modalités et moyens pédagogiques

- Supports de formation
- Salles de cours et informatique
- Ateliers
- Pratiques professionnelles sur site ou en extérieur
- Visites d'entreprises
- Réunions techniques professionnelles
- Interventions de partenaires professionnels

titre

L'apprenant peut bénéficier d'un financement et d'une rémunération selon son statut.

Poursuite de formation

CS Arboriste Elagueur

Modalités du parcours de formation / Validation de blocs de compétences

- 5 Unités Capitalisables Nationales, 1 Unité Capitalisable Régionale

Chaque UC correspond à un bloc de compétences.
Diplôme obtenu sous réserve de l'obtention de la totalité des Unités Capitalisables.
Possibilité de valider de 1 à plusieurs UC.



Délais d'accès à l'action

1 session par an

En savoir plus. Consulter nos indicateurs de performances directement sur notre site web.